

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200831-82\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trente et Un Août à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.82/2020

#### Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 18 par la commune

Madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée que la commune a, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 juin 2017, définit des emplacements réservés pour lesquels elle ambitionne des projets.

L'emplacement réservé n°8 concernait l'acquisition de l'ancienne cave coopérative route de Sainte Mairie de la Mer. Afin de formaliser la préemption, il avait été demandé à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine compétente en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU), de déléguer le Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Cette acquisition a été portée par l'EPFL en 2018.

L'emplacement réservé n°7 concerne les parcelles cadastrées section AK n°12 et AK n°14 pour partie. La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°12 depuis 2018.

Dans le cadre du futur Plan Local Intercommunal, la commune souhaiterait mettre un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée section AK n°18 lieu dit « Els Gorgs » qui jouxte la cave coopérative. Monsieur Jean GARCIA propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°18, d'une superficie de 3 284m<sup>2</sup> souhaite vendre son bien, situé en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier nous a informés qu'il consent à ce que la collectivité acquière le bien susnommé.

Ayant le souhait de mener les projets identifiés, la commune propose au propriétaire l'acquisition de la parcelle au prix de 2,50€/m<sup>2</sup>, soit 8 210 €, selon les prix pratiqués pour une parcelle agricole avec un forage et jouxtant la cave coopérative.

.../...

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200831-82\_2020-DE

Monsieur Jean GARCIA accompagné de l'une de ses filles, madame Bernadette GARCIA, acceptent tous deux cette proposition, afin de formaliser la vente, il est proposé de saisir le notaire.

**Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,**

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien pour les futurs projets de la zone.

**VU** l'accord du propriétaire.

➤ **AUTORISE** l'achat de la parcelle cadastrée section AK n°18, lieu dit « Els Gorgs » d'une surface totale de 3 284 m<sup>2</sup> pour un montant de 8 210 €.

➤ **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torrelles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 03 SEP. 2020

et publication du : 03 SEP. 2020

Torrelles le : 03 SEP. 2020

Le maire,

le maire,

Marc MEDINA

